

Chapitre X SERIE MARATHON UCI

§ 1 Généralités

4.10.001 La série marathon UCI est la propriété exclusive de l'UCI.

4.10.002 Chaque année, le comité directeur de l'UCI désigne les épreuves à l'occasion desquelles une épreuve de la série marathon UCI a lieu.

Participation

4.10.003 Les épreuves de la série marathon UCI sont ouvertes aux coureurs répondant aux critères suivants :

- a) Coureur titulaire d'une licence annuelle émise par une fédération nationale et présentant cette licence lors de son enregistrement ;
- b) Les coureurs n'ont pas besoin de points UCI pour participer ;
- c) Participation sans restriction accordée aux fédérations nationales et aux équipes puisque les coureurs peuvent participer avec le maillot de leur équipe MTB UCI ou celui de leur club.

Catégorie d'âge

4.10.004 La catégorie d'âge de la série marathon UCI est celle des coureurs de plus de 19 ans, y compris les catégories master.

Les résultats des catégories moins de 23 ans et master ne doivent pas être présentés séparément.

Enregistrement

4.10.005 Chaque organisateur d'épreuve de la série marathon UCI se charge du processus d'enregistrement. La date limite d'enregistrement est le jeudi précédant l'épreuve à 12h00 CET.

Les coureurs doivent effectuer leur inscription individuellement pour les épreuves de la série marathon UCI. Les inscriptions tardives sont acceptées moyennant le paiement d'une amende de CHF 100. – Le délai pour les inscriptions tardives est fixé à midi la veille de la course.

(texte modifié au 1.02.12).

Classement de la série marathon UCI

4.10.006 Le classement général individuel de la série marathon UCI est établi sur la base des points gagnés par chaque coureur.

Les 40 premiers hommes et femmes obtiennent des points :

1^{er} 100 points, 2^e 85, 3^e 70, 4^e 60, 5^e 50, 6^e 45, 7^e 40, 8^e 36, 9^e 34, 10^e 32 points et du 11^e au 40^e, de 30 jusqu'à 1 point.

Les six meilleurs résultats d'un coureur comptent pour le classement général individuel de la série marathon UCI. Les résultats des championnats du monde marathon sont inclus comme 7^e épreuve.

Pour les championnats du monde marathon, comme dans les épreuves de la série marathon UCI, les 40 meilleurs coureurs (hommes et femmes) marquent des points, cependant le barème de points sera doublé pour les deux catégories (200 points pour le vainqueur, 170 pour le 2^e, etc.).

Le classement mountain bike marathon série UCI s'établit sur une période d'une année, suivant les modalités fixées ci-après, en ajoutant les points gagnés depuis l'établissement du classement précédent et en respectant les dispositions ci-dessus. En

même temps, il est déduit le nombre de points restants gagnés jusqu'au même jour de l'année précédente par chaque coureur lors des épreuves de mountain bike marathon séries. Le nouveau classement entre en vigueur le jour de la publication et le reste jusqu'à la publication du classement suivant.

Le classement mountain bike marathon série UCI prend en compte seulement un seul championnat du monde marathon. Les points UCI attribués pour le championnat du monde marathon reste valable jusqu'à la date du championnat du monde marathon organisé l'année suivante.

En cas d'égalité de points, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de 1^{es} places, de 2^{es} places, etc. en tenant compte uniquement des places attribuant des points pour la série marathon UCI. S'ils sont toujours ex aequo, les points marqués dans l'épreuve la plus récente les départagent.

Les dates de publication du classement de la série marathon UCI seront affichées sur le site Internet de l'UCI.

(texte modifié aux 1.02.12; 1.11.13; 4.04.14; 1.01.18)

4.10.007 [article abrogé au 1.10.13].

4.10.007 bis Les champions du monde et nationaux XCM doivent porter leur maillot respectif de champion XCM lors des épreuves de la série marathon UCI.
(article introduit au 1.02.12).

§ 2 Règles particulières pour la série marathon UCI

4.10.008 Les 20 premiers hommes et femmes de chaque manche de la série marathon UCI, ainsi que les 50 premiers du classement général individuel de la série marathon UCI se qualifient pour les championnats du monde de marathon UCI.

Caractéristiques de l'épreuve

4.10.009 Les distances de la série marathon UCI sont au minimum de 60 km et au maximum de 160 km, pour les hommes comme pour les femmes.

L'épreuve peut se dérouler en un seul tour ou sur plusieurs tours, avec un maximum de trois tours.

S'il y a plusieurs tours, il est interdit d'utiliser des raccourcis pour réduire le tour dans l'épreuve femmes.

(texte modifié au 1.10.13).

4.10.010 L'ordre de départ des coureurs est déterminé de la façon suivante :

- selon le dernier classement de la série marathon UCI publié ;
- ensuite, en fonction du classement individuel XCO UCI ;
- pour les autres coureurs : par tirage au sort.

(texte modifié aux 1.02.12; 1.10.13).